



Consulat General de la République d'Haïti à Miami

SECTION CONSULAIRE

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

ACTE DE NOTORIÉTÉ

PAR-DEVANT Nous, conformément aux dispositions de l'article 86 C de la loi organique du Département des Affaires Etrangères du 17 Septembre 1958 sur le service consulaire,

ONT COMPARU :

1. M.....Titulaire du passeport no :.....

Adresse :.....Tel :.....

2. M.....Titulaire du passeport no :.....

Adresse :.....Tel :.....

Tous deux citoyens Haïtiens majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques, lesquels comparants confirment, sous la loi du serment l'identité de M.....

Père :

Mère :

Nous nous portons garants et nous sommes conscients que cette attestation pourra être produite en justice et toute fausse déclaration de notre part nous expose à des sanctions pénales.

DONT ACTE fait au Consulat Général d'Haïti à Miami, ce jourd'Hui

AINSI SIGNE :

Répondants : 1..... 2.....

DEMANDEUR

CONSUL / VICE CONSUL